



MAINTIEN DANS L'EMPLOI ET PRÉVENTION DE LA DÉSERTION PROFESSIONNELLE (PDP)

Guide récapitulatif des aides financières destinées aux employeurs

Employeurs : Plusieurs leviers financiers nationaux et régionaux existent pour financer vos démarches d'aménagement de poste, d'évaluation des risques, de formation et de maintien en emploi de vos salariés.

1. FIPU / Subventions CARSAT & CPAM (Tous salariés)

Le **Fonds d'Investissement pour la Prévention de l'Usure Professionnelle (FIPU)** cofinance les actions de prévention et d'aménagement de poste au sein des entreprises.

Actions éligibles (Orientations CAT-MP 2026)	Modalités & Montants clés (2026)
● Équipements & aménagements de poste (sur prescription du médecin du travail). ● Diagnostics ergonomiques et études de poste. ● Formations à la prévention des risques ergonomiques / TMS. ● Sensibilisation des salariés et frais de personnel dédié.	Taux de prise en charge : 70% du montant HT sur facture acquittée. Subvention minimale : 500 € (investissement minimal d'env. 715 € HT). Plafond par SIREN : 75 000 € (entreprises ≤ 200 sal.) / 25 000 € (> 200 sal.). Priorité TPE/PME : 70% de l'enveloppe réservés aux structures de 0 à 49 salariés.

Pour plus d'information sur les aides :

- FIPU : <https://travail-emploi.gouv.fr/ouverture-du-fonds-dinvestissement-pour-la-prevention-de-lusure-professionnelle>
- Aides financières de la CARSAT : <https://www.carsat-hdf.fr/home/entreprises/vous-accompagner/decouvrir-aides-financieres.html>
- Aides financières individuelles de l'Assurance Maladie : <https://www.ameli.fr/assure/droits-demarches/difficultes-acces-droits-soins/aides-financieres-individuelles>

2. Dispositifs AGEFIPH (Salariés en situation de handicap)

Pour les salariés reconnus travailleurs handicapés, l'Agefiph propose un ensemble d'aides financières mobilisables avec le médecin du travail et Cap Emploi.

Aide / Dispositif	Montants & Objectifs
Recherche et mise en œuvre de solutions pour le maintien dans l'emploi	Jusqu'à 2 100 € Financement du temps de concertation, maintien du salaire pendant l'attente de matériel, compensation de perte ponctuelle de productivité. Prescrit via Cap Emploi / Comète.
Aide à l'accueil, l'intégration et l'évolution professionnelle	Jusqu'à 3 150 € (renouvelable 1 fois) Accompagnement de l'intégration/évolution (tutorat, coaching, formation du collectif). Valable pour CDI ou CDD ≥ 6 mois.
Reconnaissance de la Lourdeur du Handicap (RLH)	Compensation financière pérenne des charges importantes liées aux conséquences du handicap subsistant après aménagement du poste.
Aides à l'apprentissage et à la professionnalisation	Jusqu'à 3 000 € par contrat (proratisé) pour encourager l'alternance et la formation qualifiante.

Pour plus d'information sur les aides Agefiph : <https://www.agefiph.fr/> Rubrique Aides financières

3. Autres leviers complémentaires

- **Financements Régionaux / FSE+** : Appel à projets pour cofinancer des démarches collectives ou innovantes de maintien dans l'emploi via les Conseils Régionaux et fonds européens.
- **Structures d'Insertion (SIAE)** : Aides au poste revalorisées en 2026 pour les Entreprises d'Insertion (EI, ETTI, ACI, AI).
- **Activité Physique Adaptée (APA)** : Prise en charge possible dans le cadre de plans de prévention structurés contre les TMS (financements CARSAT / CPAM / MSA).

Besoin d'un accompagnement ?

Contactez votre **Médecin du Travail** ou la cellule de prévention de la désinsertion professionnelle (CPDP) du SIM'UP pour être guidé dans la recherche de financements et le montage des dossiers.

cpdp@sstsimup.fr